



PLAN AUTOMOBILE

Arnaud Montebourg
Ministre du Redressement productif

Michel Sapin
Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Formation professionnelle
et du Dialogue social

Mercredi 25 juillet 2012



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Pour un redressement de la filière automobile

Le déclin alarmant de la filière automobile française

La filière automobile est stratégique pour l'économie française.

- Constructeurs, sous-traitants, équipementiers, distributeurs, concessionnaires, fournisseurs de service... Elle représente plus de 800 000 salariés
- Elle se place au premier rang national en termes de prise de brevets
- Son effet d'entraînement est majeur sur l'économie : 1 unité de valeur ajoutée dans l'automobile créé 4,1 unités de valeur ajoutée dans l'économie nationale

Depuis 10 ans, l'emploi et la production reculent de manière inquiétante :

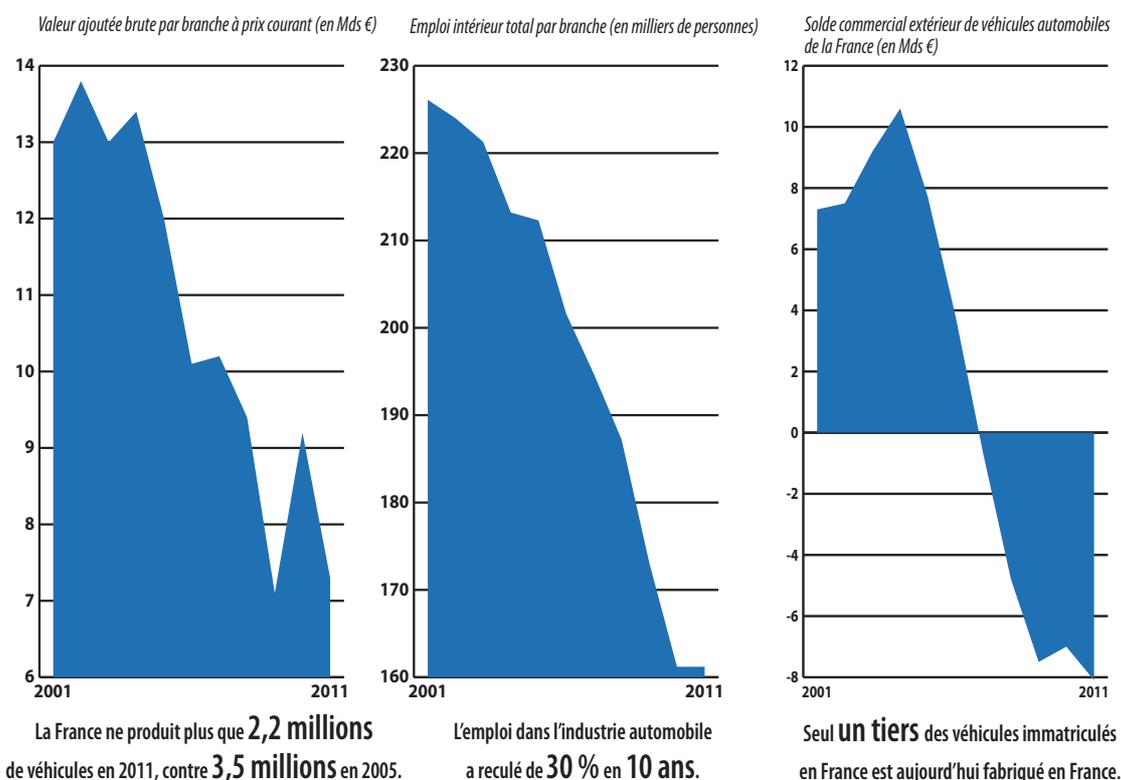
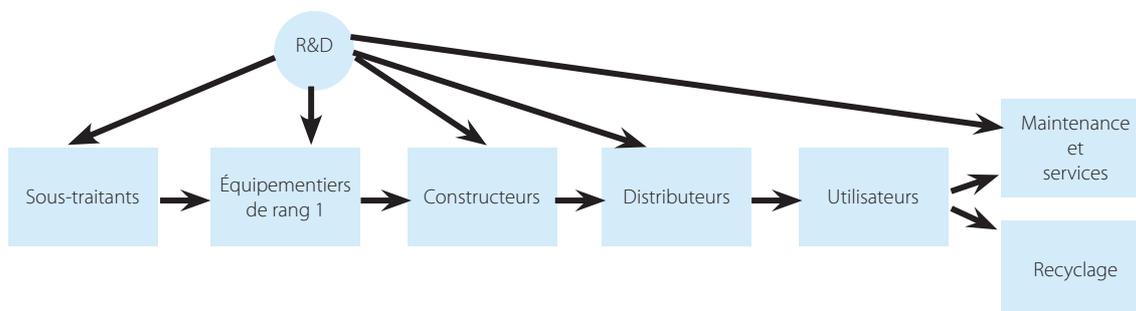


Schéma de la filière automobile en France



Il y a urgence à agir



Moteur Renault

La filière française dispose de nombreux atouts.

- La maîtrise d'un vaste panel de technologies, notamment sur les technologies de motorisations et d'allègement des composants grâce à l'utilisation des matériaux composites
- Un bon positionnement sur les véhicules électriques et hybrides, qui pourraient représenter 10% du marché mondial à l'horizon 2020

- Des champions de taille mondiale, avec des constructeurs qui ont vendu 6,27 millions de véhicules en 2011 dans le monde, dont plus de la moitié hors d'Europe, ainsi que des équipementiers connus et reconnus pour l'excellence de leur savoir-faire
- La grande qualité des ingénieurs et des ouvriers qualifiés français

Il lui faut désormais une stratégie, partagée par tous les acteurs.

- La filière a besoin de compétitivité. La mission Gallois doit faire des propositions dans ce sens. La réforme du financement de la protection sociale est également à l'étude, mais la filière a aussi besoin d'innovation et de solidarité
- Il faut développer une vision d'ensemble pour garantir l'avenir de notre industrie. Une vision partagée par l'ensemble des acteurs de la filière : partenaires sociaux, constructeurs, équipementiers, sous-traitants, distributeurs et fournisseurs de services, universités, centres et laboratoires de recherche
- Cette stratégie sera portée par l'Etat et devra être déclinée dans les territoires, avec tous les acteurs locaux (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat et pôles de compétitivité notamment)
- Les consultations menées pour l'élaboration de ce plan confirment l'importance qu'accordent les constructeurs et les grands équipementiers à la pérennisation des sites et de la R&D en France, ainsi que leur volonté d'y maintenir l'emploi. Les aides publiques au secteur feront l'objet de contreparties et d'une évaluation globale

Les 8 leviers d'action du Plan automobile

Encourager l'achat de véhicules écologiques populaires.

Pour soutenir l'achat de véhicules propres, le gouvernement a décidé de renforcer le dispositif de bonus-malus.



Renault Zoé

- Le bonus maximal à l'achat de véhicules électriques est porté à 7000 euros
- Le bonus maximal pour les véhicules hybrides est porté à 4 000 euros et rendu accessible aux sociétés
- Le bonus pour les véhicules thermiques faiblement émetteurs de carbone est augmenté de 100 à 150 euros selon les cas
- Ces hausses seront valables jusqu'à fin 2012 et le renforcement de l'ensemble du dispositif bonus-malus sera précisé en loi de finances pour 2013

La commande publique doit donner l'exemple et être massivement réorientée vers ces modèles.



Toyota Yaris

- Le dispositif du bonus-malus est étendu aux acheteurs publics : au moins 25 % des véhicules achetés par l'Etat devront être électriques ou hybrides. Les véhicules à usage urbain (hors véhicules d'intervention) devront être électriques
- Les collectivités territoriales et les entreprises publiques seront incitées à adopter la même démarche. D'autres propositions relatives à

l'acquisition des véhicules et relevant de la loi de finances seront étudiées d'ici la fin de l'année, notamment pour les véhicules à usage professionnel non polluants

Cela implique le déploiement sur tout le territoire de bornes de recharge des véhicules hybrides et électriques.

■ Un commandement unique sera institué pour en organiser l'installation dans les grandes agglomérations, sous l'égide de M. Philippe Hirtzman, ingénieur général des Mines

■ La réglementation sera immédiatement adaptée pour faciliter l'implantation des bornes de recharge. Une dotation de **50 millions d'euros** du programme d'investissements d'avenir leur sera allouée. Des démarches ont par ailleurs été engagées pour associer la Banque européenne d'investissement au financement de ces projets

Les efforts de la puissance publique en faveur du développement des véhicules électriques et hybrides doivent être accompagnés du maintien de leurs prix par les constructeurs automobiles.



Fotolia

Soutenir la trésorerie et l'investissement des acteurs de la filière, en particulier les PME

■ **L'État et Oséo vont mobiliser près de 600 millions d'euros de financements** pour répondre aux besoins d'investissement et de liquidité à court terme, tournés en priorité vers les PME du secteur automobile

■ **150 millions d'euros** de financements de trésorerie seront apportés par Oséo, grâce au renforcement des garanties de concours bancaires (portées à 60%) et du dispositif « Avance+ », qui permet d'obtenir des financements sur la base des factures des clients

■ Oséo apportera également une enveloppe de prêts de 100 millions d'euros. Grâce à l'effet de levier sur les banques, cela libérera **300 millions d'euros** de financements pour investir dans l'appareil productif et moderniser la filière



■ **120 millions d'euros** d'aides à la réindustrialisation sont destinés à financer les investissements permettant un maintien ou une création d'emplois

■ **50 millions d'euros** de subventions sont octroyés pour des actions de performance (mutualisation de moyens de conception, de production, de services par exemple), issues du programme « Filières Industrielles » des investissements d'avenir

Les aides aux PME, en dehors des aides à la trésorerie, sont conditionnées à la réalisation d'investissement.

Permettre à la filière de rebondir grâce à l'innovation

Notre industrie doit canaliser son effort d'innovation vers la différenciation de ses produits. Il est nécessaire de se distinguer dans la compétition mondiale, si nous voulons réussir à produire toutes les gammes de véhicules en France.

■ Un effort particulier doit notamment être fait pour le développement de nouvelles motorisations décarbonées et la mise au point de matériaux composites permettant de renforcer la fiabilité et la sécurité des véhicules. Cet effort permettra des convergences inter-filières, par exemple la synergie entre secteurs automobile et aéronautique

■ Un Institut d'Excellence sur les énergies décarbonées (VeDeCom) sera lancé d'ici fin 2012 associant les principaux acteurs de la filière (PSA, Renault et équipementiers) et des instituts de recherche (dont le CEA et ParisTech)

L'État mobilise aujourd'hui des moyens considérables pour stimuler cette innovation.

■ Le CIR a permis, à lui seul, de financer en 2011 environ 400 millions d'euros de dépenses d'innovation dans la filière. Il sera pérennisé et rendu mieux accessible aux PME

■ 350 millions d'euros du programme « investissements d'avenir » seront réorientés pour financer les priorités de la filière en matière de recherche et développement



D.R.

Le gouvernement souhaite que ces priorités soient définies de manière plus collective. La Plateforme automobile, qui associe les constructeurs, équipementiers et sous-traitants, devra définir les projets d'intérêt collectif prioritaires et les soumettre au Commissaire général à l'investissement. Ces priorités seront prises en compte par les pôles de compétitivité et la future Banque publique d'investissement. Les synergies avec la Banque européenne d'investissement et le Programme Cadre de R&D de l'Union européenne seront recherchées.

L'innovation n'est pas seulement technologique, elle est aussi sociale. En lien avec les collectivités territoriales, le Gouvernement soutiendra, dans le cadre des dotations, les nouveaux usages de la voiture en ville : auto-partage, co-voiturage, navette, mais aussi services plateformes de location près des équipements publics.

Le soutien à l'innovation est conditionné aux efforts des constructeurs et équipementiers pour maintenir en France des équipes de R&D, à la définition commune des axes prioritaires de recherche, au sein de la Plateforme automobile, et à la prise en compte des équipementiers et de la sous-traitance dans les priorités de la recherche.

Faire émerger les entreprises stratégiques par une solidarité accrue entre les entreprises de la filière

Il existe, parmi nos sous-traitants, des PME et des ETI qui peuvent devenir les champions de demain. La Plateforme automobile a donc pour mission de les identifier, et de mettre en place les plans d'actions qui permettront de les faire croître. Les Associations régionales de l'industrie automobile (ARIA), sous la direction de chaque Commissaire au redressement productif, y prendront toute leur part.

Le Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles, financé par le Fonds stratégique d'investissement (FSI) et les grands acteurs de la filière, **doit être le fer de lance de cette action.** Il sera prolongé et renforcé si nécessaire. **260 millions d'euros** peuvent dès aujourd'hui être investis dans les PME et les ETI porteuses de projets de développement, de consolidation, d'innovation ou d'internationalisation, leur permettant de se renforcer sur différents marchés et d'accompagner notamment leurs clients français.

Le Gouvernement attend des constructeurs et des équipementiers une relation exemplaire avec leurs sous-traitants. Une réunion mensuelle sera menée entre le Ministère du Redressement productif et la Plateforme de l'automobile, le FMEA, les constructeurs et les grands équipementiers, pour faire avancer ces travaux d'identification et de renforcement des sous-traitants stratégiques à fort potentiel de développement.

La filière automobile française dans son ensemble doit être beaucoup plus solidaire. Les constructeurs et équipementiers doivent s'engager à soutenir les PME, notamment par :

- Une plus grande visibilité sur les volumes, les prix et les orientations stratégiques et technologiques de leurs produits ou de leurs clients, ainsi que le respect des délais de paiement
- La prise en compte privilégiée des fournisseurs français lors des déploiements à l'international. D'autres initiatives seront coordonnées par la Plateforme de l'automobile, telles que la représentation groupée sur les salons internationaux, la mise à disposition par les constructeurs et par les grands équipementiers de moyens logistiques dans les pays cibles et l'aide à la mise en contact
- Le renforcement des partenariats de R&D (contrats de co-innovation) entre constructeurs ou grands équipementiers et sous-traitants avec des règles de bonnes pratiques en matière de propriété intellectuelle et de cofinancement

La Plateforme automobile devra s'assurer du respect des engagements des constructeurs et des équipementiers sur ces grands axes de renforcement de la solidarité de filière.

Préserver l'emploi dans le cadre d'un dialogue social exemplaire.

La qualité du dialogue social est l'une des conditions de réussite du plan automobile. En cohérence avec les orientations communes dégagées lors de la grande conférence sociale, les partenaires sociaux de la filière sont encouragés à débattre de la stratégie à mettre en place pour pérenniser, voire développer le secteur automobile en France, en s'appuyant sur la vision partagée au sein de la Plateforme Automobile des volumes et des types de véhicules qui ont vocation à être produits en France.

Le Gouvernement agira, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière automobile, pour soutenir rapidement les salariés affectés par les difficultés de la filière et plus largement sécuriser l'emploi et les parcours professionnels.

À court terme, le Gouvernement mobilisera tous les outils de la politique de l'emploi pour éviter les suppressions d'emploi et, si elles ne peuvent éviter, accompagner au mieux les salariés (plan de formation, activité partielle, FNE formation, Contrat de Sécurisation Professionnelle). Il veillera tout particulièrement à la qualité des mesures d'accompagnement mises en place par les entreprises pour permettre aux salariés de retrouver rapidement un emploi et que celles-ci fassent l'objet d'un dialogue social de qualité.

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation sera également sollicité pour favoriser la mobilité professionnelle des salariés du secteur, en veillant à ce que les procédures permettent une mobilisation rapide des crédits, notamment pour les PME.

Dans un objectif de sécurisation durable de l'emploi et des sites industriels, le Gouvernement travaillera avec les partenaires sociaux de la filière à anticiper le plus en amont possible les évolutions de l'emploi et des compétences.

Il s'agira de favoriser une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences cohérente avec les orientations stratégiques et industrielles de la filière, de la fabrication à l'entretien des véhicules :

- appui aux entreprises, notamment les petites, dans l'élaboration d'une politique RH
- insertion des jeunes dans l'emploi de la filière
- développement des compétences pour s'adapter aux métiers de demain
- développement de la diversification de l'activité des sous-traitants vers d'autres secteurs que l'automobile, construction de passerelles professionnelles au sein de la filière ou vers d'autres métiers
- engagement d'une démarche Emplois Compétences avec la filière Services Automobiles en vue notamment de favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi et le maintien des seniors

Le Gouvernement proposera aux partenaires sociaux d'inscrire ces orientations dans une charte automobile 2012-2015. Le Fonds social européen pourra être mobilisé pour démultiplier la portée de cette action d'anticipation et de sécurisation des salariés.

Le dialogue social sur l'évolution des effectifs à moyen terme devra s'inspirer des meilleures pratiques de gestion prévisionnelle des effectifs. Il s'appuiera notamment sur les prévisions de production et les intentions d'affectation des véhicules, dans un souci de transparence.

Faire émerger de nouveaux emplois à travers la création d'une véritable filière française de la déconstruction et du recyclage automobile.

L'État doit promouvoir une approche ambitieuse pour l'industrie française de la déconstruction et du recyclage.

- Dans le cadre du renouvellement des agréments relatif aux centres de démontage et de recyclage des véhicules, la filière sera structurée pour permettre de retraiter la plus grande partie des pièces valorisables
- Les constructeurs seront invités à développer une offre de pièces d'occasion à travers leur réseau commercial, afin d'augmenter les revenus de la filière et le taux de recyclage des véhicules
- La lutte contre les trafics illégaux de pièces automobiles sera intensifiée
- La création en France de sites productifs dédiés à la déconstruction sera encouragée. Elle permettra de prolonger l'activité d'usines existantes ou d'en assurer la conversion technologique et industrielle

Mettre en place une collaboration étroite avec les collectivités locales, très impliquées dans le soutien au secteur automobile.

Les collectivités locales, et notamment les régions, ont un rôle majeur à jouer dans le rebond de la filière : développement économique et appui aux PME, soutien à l'innovation dans le cadre des pôles de compétitivité, action en faveur de la formation professionnelle, mobilisation pour le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

- Dans le cadre du PIA, l'Etat décide de mobiliser plus de 8 millions d'euros en faveur du soutien économique dans les territoires, à travers les ARIA
- Un Institut d'Excellence sur les énergies décarbonées (VeDeCom) sera lancé d'ici fin 2012 au cœur de la Vallée de l'automobile (Satory) associant les principaux acteurs de la filière (PSA, Renault et équipementiers) et des instituts de recherche (dont le CEA et ParisTech)
- Un soutien financier, réglementaire et fiscal de la puissance publique sera apporté aux projets de déconstruction et de recyclage élaborés par les organisations syndicales de Renault et PSA Peugeot Citroen en collaboration avec les collectivités locales, dès lors que les constructeurs s'engagent durablement
- Un appel à projets sera lancé auprès des 12 territoires-pilotes de la Charte pour le déploiement d'infrastructures publiques de recharge de véhicules électriques (Bordeaux, Grenoble, Rennes, Paris, Angoulême, Orléans, Strasbourg, Nice, Le Havre, Aix-en-Provence, Rouen, Nancy). Il permettra, avec les collectivités qui viendront les rejoindre, de réaliser des « Cités de la mobilité durable », regroupant enseignement, recherche, démonstrateurs

Douze territoires-pilotes de la Charte pour le déploiement d'infrastructures publiques de recharge de véhicules électriques





Foto1a

Préserver l'emploi dans l'automobile, c'est aussi garantir l'attractivité de ses métiers. L'industrie en général et l'automobile en particulier doivent redevenir un rêve pour les jeunes générations. Le Gouvernement fera de 2013 l'année des métiers industriels, afin de revaloriser l'enseignement professionnel et la voie technologique.

Réorienter les règles européennes et internationales en faveur d'un juste échange.

L'État aura à cœur de défendre, au sein des lieux de décisions européens, les intérêts de l'industrie automobile française, notamment dans le cadre de la révision du règlement sur le CO₂ des véhicules particuliers et dans les travaux de normalisation.

- Pour permettre une action efficace de l'Etat, l'industrie devra arriver en front uni et groupé. La Plateforme automobile sera chargée de définir une position commune de la filière

- Des mesures de mise sous surveillance doivent être prises par la Commission Européenne lorsque les échanges sont déséquilibrés, en vue d'une activation possible des clauses de sauvegarde. S'agissant de l'accord de libre-échange entre l'UE et la Corée du Sud, la France fera une demande de mise sous surveillance pour le secteur automobile. Le Gouvernement veillera à ce que les prochains accords commerciaux entre l'Union Européenne et les grands pays industriels préservent les intérêts notre industrie automobile

- La filière automobile doit continuer à être un secteur prioritaire d'intervention de la Banque européenne d'investissement (BEI). Sa prochaine augmentation de capital de 10 milliards d'euros lui donnera une capacité de mobilisation de 180 milliards d'euros en Europe et dans le monde. Ainsi, la BEI pourrait, en étroite coordination avec les dispositifs nationaux, financer des projets innovants issus des entreprises ou des pôles de compétitivité, ainsi que des projets permettant le déploiement d'infrastructures. Le gouvernement désignera prochainement un interlocuteur unique pour les entreprises françaises qui souhaitent présenter un projet à la BEI



P. Vedrune/SG

- Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation doit être mobilisé, lorsque cela est nécessaire, pour favoriser la formation professionnelle et la mobilité professionnelle des salariés